



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2734
18 février 1987

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2734e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 18 février 1987, à 15 h 30

Président : M. ZUZF

(Zambie)

Membres : Allemagne, République
fédérale d'
Argentine
Bulgarie
Chine
Congo
Emirats arabes unis
Etats-Unis
France
Ghana
Italie
Japon
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Union des Républiques
socialistes soviétiques
Venezuela

M. LAUTENSCHLAGER
M. DELPECH
M. GARVALOV
M. LI Luye
M. ADO'KI
M. AL-SHAALI
M. WALTERS
M. BROCHAND
M. DUMEVI
M. BUCCI
M. KIKUCHI

Sir John THOMSON

M. TIMERBAEV
M. AGUILAR

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 16 h 25.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA QUESTION DE L'AFRIQUE DU SUD

LETTRE DATEE DU 10 FEVRIER 1987, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'EGYPTE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES (S/18688)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes sur cette question, j'invite les représentants de l'Algérie, de l'Angola, de l'Egypte, de la République démocratique allemande, de l'Inde, du Kenya, du Maroc, du Nicaragua, du Pakistan, du Sénégal, de l'Afrique du Sud, du Soudan, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la République-Unie de Tanzanie, de la Yougoslavie et du Zimbabwe à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Djoudi (Algérie), M. de Figueiredo (Angola), M. Radawi (Egypte), M. Ott (République démocratique allemande), M. Dasgupta (Inde), M. Kiilu (Kenya), M. Bennouna (Maroc), M. Icaza Gallard (Nicaragua), M. Ahmed (Pakistan), M. Sarré (Sénégal), M. Manley (Afrique du Sud), M. Adam (Soudan), M. Oudovenko (République socialiste soviétique d'Ukraine), M. Chaqula (République-Unie de Tanzanie), M. Djokic (Yougoslavie) et M. Mudenge (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Guyana et de l'Ouganda des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Karran (Guyana) et M. Kibedi (Ouganda) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à l'ordre du jour.

Le premier orateur est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. DASGUPTA (Inde) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation est particulièrement honorée de vous souhaiter la bienvenue au poste important que vous occupez pendant le mois en cours. Il est opportun que ces réunions du Conseil de sécurité aux fins d'examen de l'un des problèmes les plus critiques qui se posent aux Nations Unies soient présidées par le représentant d'un Etat de première ligne. Vous avez déjà, pour assumer vos fonctions à ce poste, une profonde compréhension de toutes les dimensions de ce problème, dont vous avez traité nombre des aspects en votre qualité de président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie.

Je voudrais également rendre hommage à l'Ambassadeur Andres Aguilar, du Venezuela, qui a dirigé, avec tant de compétence, les travaux du Conseil au cours du mois dernier.

Mon pays a eu l'honneur d'être le premier à attirer l'attention de l'Organisation des Nations Unies sur le problème du racisme en Afrique du Sud en déposant une plainte devant l'Assemblée générale des Nations Unies en 1946. Cette même année, nous avons imposé des sanctions à l'Afrique du Sud - nous avons été la première nation à le faire. Nous n'avons jamais cessé d'insister pour que le système odieux de l'apartheid soit démantelé.

L'Organisation des Nations Unies joue un rôle important dans la lutte mondiale contre le système ignominieux de l'apartheid. Elle n'a cessé de contribuer à faire pencher le rapport des forces au détriment du régime raciste et en faveur du mouvement pour la liberté. Elle a fait en sorte que le plus grand appui international possible soit fourni par les gouvernements et les organisations au mouvement de libération. L'Organisation des Nations Unies a contribué à sensibiliser l'opinion publique mondiale et s'est fait l'écho de l'horreur croissante que suscite dans le monde le fléau de l'apartheid. L'Organisation des Nations Unies a permis de rallier l'unanimité pour condamner l'apartheid, imposer un embargo sur les armements à l'Afrique du Sud et fournir une assistance humanitaire aux victimes de l'apartheid. C'est grâce à elle que s'est manifesté l'appui écrasant de la communauté internationale en faveur du principe des sanctions contre le régime d'apartheid et de l'assistance aux mouvements de libération. Ces résultats ne sont pas négligeables, mais la situation qui règne en Afrique du Sud appelle de nouvelles mesures.

M. Dasgupta (Inde)

Notre réunion d'aujourd'hui se déroule à un moment crucial de l'histoire de l'Afrique du Sud. Le peuple de l'Afrique du Sud est en émoi. La vague de résistance massive contre l'apartheid monte inexorablement et s'amplifie chaque jour davantage. L'apartheid est acculé. Les assassinats aveugles, les mutilations, les tortures et les détentions sans jugement, qui ont fait suite à l'imposition de l'état d'urgence par le régime raciste sont les manifestations extrêmes d'un système qui se bat pour échapper à l'extinction inéluctable. Le compte à rebours de l'effondrement de l'apartheid a commencé.

Le régime de l'apartheid a durci sa position vis-à-vis de ses opposants à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Faisant valoir que l'Etat se heurtait à un "assaut révolutionnaire", le régime a étendu les pouvoirs accordés en vertu de l'état d'urgence imposé en juin dernier en proclamant de nouvelles restrictions plus sévères à l'encontre de la presse locale et étrangère. Par l'adoption de telles mesures à l'encontre de la presse, en vertu desquelles les nouvelles rapportant toute forme de protestations ainsi que les activités de la police et de l'armée sont censurées, Pretoria avoue qu'il ne contrôle plus la situation politique dans le pays. L'attitude du régime indique clairement que Botha a abandonné toute prétention de "réforme".

Les mouvements de révolte de masse qui s'intensifient contre le fléau de l'apartheid et le renforcement simultané de la terreur et de la répression du régime raciste déboucheront inévitablement sur un affrontement violent. Cela est inévitable, à moins que la communauté internationale n'intervienne en exerçant des pressions réelles sur le régime de Pretoria pour qu'il se réforme. De telles pressions pourraient prendre la forme de sanctions globales obligatoires. L'économie de l'apartheid, déjà faible et stagnante, est manifestement sensible aux pressions des sanctions. Il appartient donc à la communauté internationale d'adopter immédiatement de telles mesures en vue d'assurer le démantèlement pacifique du système odieux de l'apartheid. C'est dans cet esprit que M. Rajid Gandhi, Premier Ministre de l'Inde, a dit récemment que "les sanctions sont les seuls moyens non violents qui restent pour faire face à la violence de l'apartheid". Les sanctions constituent la seule voie possible pour éviter un bouleversement violent.

M. Dasgupta (Inde)

L'argument a été avancé - comme excuse pour éviter des sanctions - que celles-ci porteraient tort aux Etats de première ligne et aux masses opprimées de l'Afrique du Sud. Nous avons noté les menaces proférées par le régime de Pretoria à cet égard. Mais nous devons écouter les voix des représentants des masses en Afrique du Sud et dans les Etats de première ligne qui ont appelé à l'imposition de sanctions, en dépit des effets négatifs des représailles de Pretoria. Les mesures de représailles que pourraient adopter les racistes ne peuvent donc servir de prétexte pour éviter les sanctions. La conclusion qu'il convient de tirer est que l'action internationale est nécessaire pour renforcer la capacité économique et financière des Etats de première ligne de lutter contre l'apartheid et d'appuyer les mouvements de libération en Afrique du Sud et en Namibie dans leur combat contre l'oppression raciste et colonialiste et, également, pour aider les Etats de première ligne à appliquer des sanctions contre l'Afrique du Sud et à faire face à toutes mesures de représailles économiques que pourrait prendre le régime raciste. C'est avec ces objectifs à l'esprit que le Mouvement des pays non alignés a pris l'initiative de créer le Fonds Africa.

Enfin, l'Inde a toujours appuyé l'imposition de sanctions contre le régime raciste de Pretoria. L'aggravation de la crise en Afrique du Sud exige que des mesures immédiates soient prises par le Conseil. Il ne doit pas décevoir les victimes de la répression raciste qui luttent pour se libérer.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Inde des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. KIKUCHI (Japon) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous adresser nos félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de cet éminent Conseil pour le mois de février. Je suis convaincu que grâce à vos talents de diplomate et à vos qualités de chef bien connus, nos débats seront conduits de manière fructueuse. Je puis vous assurer que ma délégation est pleinement disposée à vous aider à assumer vos importantes responsabilités.

Je souhaite également exprimer nos félicitations les plus sincères à S. E. M. Aguilar pour la manière excellente dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois de janvier.

Depuis la dernière réunion du Conseil de sécurité sur la question dont nous sommes saisis, la situation en Afrique du Sud a malheureusement continué de se détériorer. La politique d'apartheid du gouvernement s'étend à tous les aspects de la vie sociale, économique et politique du pays, provoque des soulèvements parmi la majorité opprimée et suscite la rancœur des Etats africains voisins et, en vérité, de la communauté internationale dans son ensemble.

Il est regrettable que le Gouvernement de l'Afrique du Sud refuse d'affronter la véritable cause de ses difficultés nationales, à savoir le système odieux et inhumain de l'apartheid. Pretoria, au contraire, persiste à essayer de supprimer le mécontentement populaire par la force brutale, vaine stratégie qui a provoqué la mort de plus de 2 000 êtres humains, pour la plupart des Africains noirs. Depuis que le gouvernement a réimposé un état d'urgence en juin 1986, il a arrêté et détenu arbitrairement des milliers de ses citoyens, y compris de nombreux enfants et jeunes gens. En outre, il a intensifié ses restrictions à l'encontre de la presse dans la vaine tentative de dissimuler au reste du monde les atrocités commises par ses autorités et les protestations du public.

L'annonce faite récemment par l'Afrique du Sud qu'elle tiendra des élections générales pour son parlement "blanc" ne doit pas être interprétée comme un processus démocratique, car les citoyens noirs, qui constituent l'écrasante majorité de la population, continuent d'être privés de leurs droits politiques.

Pretoria doit reconnaître, comme l'Eglise réformée hollandaise vient de le confirmer, que la paix et la stabilité ne seront pas restaurées dans cette terre déchirée tant que la politique d'apartheid ne sera pas complètement abolie.

L'Afrique du Sud persiste à ne pas vouloir entendre les expressions d'indignation de la communauté internationale devant son intervention militaire et ses incursions dans les Etats voisins. Nous avons entendu ce que le représentant

M. Kikuchi (Japon)

de l'Afrique du Sud a déclaré hier devant ce même conseil. Alors que les agressions militaires flagrantes perpétrées en mai dernier contre le Botswana, la Zambie et le Zimbabwe étaient encore présentes à nos mémoires, en janvier elle a lancé plusieurs attaques militaires contre l'Angola. Son harcèlement économique et ses menaces de "contre-sanctions" contre ses voisins sont à la fois injustifiées et indéfendables.

Le Japon exige que l'Afrique du Sud prenne des mesures concrètes et radicales pour abolir l'apartheid et qu'elle présente à la communauté internationale un calendrier crédible pour la réalisation de cet objectif.

Le Japon exige que l'Afrique du Sud lève l'état d'urgence et relâche immédiatement tous les détenus. Nous exigeons la remise en liberté inconditionnelle de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers politiques.

Nous exigeons que Pretoria lève immédiatement l'interdiction dont sont frappées les organisations anti-apartheid, telles que l'African National Congress (ANC) et le Pan Africanist Congress (PAC) et qu'il entame un dialogue sérieux avec elles et d'autres mouvements de libération qui représentent la majorité de la population. Il doit le faire pour trouver les moyens de parvenir à abolir l'apartheid d'une manière pacifique et rapide.

Nous exigeons le démantèlement du système des bantoustans.

Le Japon exige que l'Afrique du Sud s'abstienne d'incursions dans les territoires voisins et cesse son harcèlement économique à l'encontre de ses voisins.

Enfin, le Japon exige que l'Afrique du Sud accorde à la Namibie son indépendance légitime, qui est attendue depuis si longtemps.

Le Japon a toujours été à l'avant-garde de l'opposition à l'apartheid. En fait, nous sommes parmi les premiers à avoir pris des mesures concrètes pour inciter l'Afrique du Sud à renoncer à sa politique de discrimination raciale institutionnalisée.

Dès 1951, lorsqu'il s'est joint à la communauté internationale, à la suite de la conclusion du Traité de San Francisco, le Japon a refusé de nouer des relations diplomatiques complètes avec l'Afrique du Sud. Nous limitons toujours au niveau consulaire nos relations avec Pretoria.

A l'heure actuelle, la communauté internationale commence des "désinvestissements" en Afrique du Sud. Le Japon a interdit tout investissement direct en Afrique du Sud dès le milieu des années 60. Ainsi, le Japon n'a rien à "désinvestir".

M. Kikuchi (Japon)

Le Japon a également exercé des pressions sur l'Afrique du Sud par les mesures suivantes : restriction des prêts commerciaux; restriction des échanges sportifs, culturels et en matière d'éducation; interdiction d'exportation des armements - et j'ajouterai que jamais une seule arme n'a été importée d'Afrique du Sud; interdiction de l'exportation des ordinateurs vers des institutions sud-africaines qui appliquent l'apartheid; arrêt des importations de krugerrands et autres pièces d'or; interdiction des importations de fer et d'acier; arrêt de toute fourniture de visas touristiques aux citoyens sud-africains et refus de toute promotion de tourisme vers l'Afrique du Sud; suspension des liens aériens avec l'Afrique du Sud; interdiction de l'utilisation des vols internationaux de la South African Airways par les responsables du Gouvernement japonais.

Et, bien sûr, nous ne coopérons aucunement dans les domaines militaire ou nucléaire avec l'Afrique du Sud.

Alors que certaines de ces mesures remontent à des années, voire des décennies, je tiens à souligner ici qu'en outre une nouvelle série de mesures ont été prises en 1985 et en 1986, en coopération avec d'autres pays occidentaux, pour exprimer un message concerté d'indignation générale devant l'intransigeance de Pretoria et la détérioration de la situation en Afrique du Sud.

Reconnaissant pleinement la nécessité d'une action concertée, nous avons établi des règles nationales pour faire en sorte que nos activités commerciales privées ne puissent en aucune façon saper ou affaiblir l'efficacité des sanctions et d'autres mesures prises par d'autres pays.

Nous devons exercer une pression politique et économique implacable sur l'Afrique du Sud jusqu'à ce qu'elle se rende compte que l'apartheid est entièrement inadmissible et inacceptable par la communauté internationale. Le Japon reconnaît qu'il faut explorer toutes les voies possibles en vue de l'élimination de l'apartheid.

A cette fin, le Japon souhaite d'abord promouvoir un dialogue politique avec les dirigeants régionaux, y compris les dirigeants noirs en Afrique du Sud. L'année dernière, le Japon a accueilli feu le Président Samora Machel, du Mozambique, et une délégation de ministres des affaires étrangères des Etats non alignés qui ont procédé à un échange de vues approfondi avec le premier Ministre Nakasone et d'autres responsables du Gouvernement japonais. M. Oliver Tambo, président de l'ANC, doit se rendre dans mon pays en avril pour avoir des entretiens avec les dirigeants japonais.

M. Kikuchi (Japon)

Deuxièmement, le Japon fournit une assistance en matière de formation et d'éducation pour aider à préparer les jeunes citoyens noirs de l'Afrique du Sud et de la Namibie pour le jour où ils occuperont des postes de responsabilité dans leurs pays respectifs.

M. Kikuchi (Japon)

Troisièmement, préoccupé par la situation dans les Etats voisins africains, notamment les Etats de première ligne, qui souffrent de difficultés économiques à la suite de la détérioration de la situation à l'intérieur de l'Afrique du Sud ainsi que des manoeuvres de harcèlement de Pretoria, le Japon redouble d'efforts pour les aider dans les tentatives qu'ils font pour renforcer leur indépendance économique. Le mois dernier, nous avons envoyé une mission de coopération économique de haut niveau dans les Etats de première ligne et, lors de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, tenue récemment à Gaborone, nos représentants ont confirmé l'intention du Japon d'aider les pays de cette région à surmonter les difficultés qu'ils connaissent actuellement.

Je sais que la situation insoluble qui règne actuellement en Afrique australe est si frustrante que nous pourrions être tentés de succomber au désespoir. Toutefois, marquons un temps d'arrêt et essayons de voir au-delà de l'apartheid. Voyons ce que nous pourrions perdre si nous devons jeter le manche après la cognée et tourner le dos à ce problème.

La région est habitée par des peuples courageux et travailleurs - pas seulement les autochtones africains mais aussi les personnes d'ascendance européenne et asiatique. L'Afrique du Sud est riche en ressources naturelles. Regardons au-delà de l'Afrique du Sud d'aujourd'hui et imaginons ces populations, unies dans la paix sous un gouvernement majoritaire et démocratique, oeuvrant ensemble en tant que citoyens égaux et souverains. Si - ou plutôt, quand - cela arrivera, un nouvel horizon s'ouvrira devant eux et devant les pays auxquels ils appartiennent, entraînant des possibilités infinies de prospérité et de développement. Cette nouvelle vague de développement pourrait, je crois, s'étendre finalement à toute l'Afrique, voire intéresser toute la communauté internationale dans ce processus. L'Afrique du Sud post-apartheid jouera sans aucun doute un rôle de premier plan. Pretoria, Johannesburg et autres centres cesseront d'être les symboles de l'oppression, de l'agression et de la division. Ils deviendront, au contraire, des centres de coopération, de coordination et de construction pour toute l'Afrique australe et, en fait, pour tout le continent africain.

Je ne dis pas qu'un tel processus de développement harmonieux se fera sans peine ni sans larmes. En fait, la récente réunion de la SADCC a identifié un certain nombre d'obstacles que ses membres doivent surmonter s'ils veulent parvenir à leurs objectifs. Toutefois, pouvez-vous imaginer objectif plus noble, digne de

M. Kikuchi (Japon)

plus d'efforts et plus empreint de grandeur que le développement économique et social d'une Afrique du Sud démocratique, où les droits de l'homme sont respectés et où l'on entretient des relations amicales avec le reste de la société humaine?

Ainsi, avec notre regard braqué sur cet objectif, notre objectif ultime, poursuivons nos efforts avec une nouvelle énergie et un espoir soutenu pour parvenir à l'abolition rapide et totale de l'apartheid. En effet, le Japon entame en ce moment son mandat de membre non permanent du Conseil de sécurité avec l'espoir sincère que, dans les deux prochaines années, il assistera, voire contribuera, à des progrès réels vers la solution de ce problème tragique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Japon des paroles aimables qu'il a prononcées à mon endroit.

L'orateur suivant est le représentant du Zimbabwe. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MUDENGE (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : Au nom de la délégation du Zimbabwe et en mon nom personnel, je voudrais vous exprimer, Monsieur le Président, mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. La Zambie et le Zimbabwe sont en quelque sorte des frères siamois liés par le cordon ombilical puissant qu'est le Zambèze et unis dans leur volonté d'apporter à l'Afrique australe et au monde entier la liberté, le développement et la dignité humaine. La Zambie, président des Etats de première ligne, apporte une perspective et une connaissance uniques à la présidence du Conseil alors que celui-ci traite de ce point. Vos responsabilités sont difficiles, mais la compétence et la sagacité - ainsi que l'expérience - avec lesquelles vous assumez la présidence contribueront à vous assurer l'appui de notre délégation et celui du Conseil dans l'examen de cette question importante dont nous sommes saisis.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer la reconnaissance de ma délégation à l'Ambassadeur Andres Aguilar du Venezuela ami pour la compétence avec laquelle il s'est acquitté de sa tâche à la présidence du Conseil au cours du mois précédent.

Etant donné que je prends la parole pour la première fois dans cette salle cette année, qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour féliciter les nouveaux membres du Conseil de sécurité à l'occasion de leurs élections respectives et leur souhaiter, ainsi qu'aux autres membres du Conseil de sécurité, une année 1987 fructueuse et prospère.

M. Mudenge (Zimbabwe)

L'affirmation prononcée hier par le porte-parole de Pretoria, à savoir qu' "En Afrique du Sud, le pouvoir est entre les mains de la majorité modérée. Cette majorité est composée de Noirs, de Blancs, d'Asiatiques et de personnes de couleur." (S/PV.2732, p. 22)

doit être sans aucun doute la quintessence de ce lexique politique sud-africain unique connu sous le nom de "Bothaspeak". Il ne fait aucun doute que si nous considérons les déclarations au sens littéral, nous serions obligés de dire, avec Congreve, au monsieur qui a prononcé ces paroles : "Toi, menteur de première grandeur!". Mais, naturellement, le "Bothaspeak" doit être décodé et non pas être pris au pied de la lettre. Lorsque le porte-parole de Pretoria dit que "des réformes d'une grande portée ont déjà été introduites" ou que "nombre de mesures discriminatoires ont d'ores et déjà été éliminées", il n'emploie pas ces termes pour dire ce que nous, nous comprenons. Son pays est une terre d'hallucinations, une terre de fantasmagorie de formes et d'illusions changeantes, une terre qui a perdu tout contact avec la réalité.

Espérons, pour le bien de l'Afrique du Sud, que le nouveau porte-parole de Pretoria comprendra rapidement la tragédie de son pays comme l'ont fait son prédécesseur auprès des Nations Unies, M. Kurt von Schirnding et, naturellement, M. Dennis Worrall, qui a également démissionné de son poste à Londres, désespéré devant l'incapacité de Botha de mettre en oeuvre des réformes significatives.

Malheureusement, la vérité est que l'apartheid est encore très vivace en Afrique du Sud. Il continue à déshumaniser tant ses victimes que ceux qui l'appliquent et à tuer ses opposants et ses victimes. En outre, alors que l'opposition s'accroît, il devient encore plus dangereux, puisqu'il s'attaque aux enfants qu'il incarcère, torture et brutalise. Et Botha ne sait plus quoi faire. Il n'a plus d'idées et n'a ni le courage ni l'intention de relever les défis fondamentaux qui confrontent son pays.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Comme un animal blessé, il reste debout, saignant et menaçant, prêt à se jeter sur tout ce qui semble menacer l'édifice de l'apartheid. Son état de confusion et sa peur sont tels que même des propositions aussi inoffensives que le Indaba Buthelezi-Natal, comme on l'appelle, l'épouvantent et le menacent. Personne dans cette salle ne considère l'Indaba de Natal comme une "réforme de vaste portée" et, pourtant, un ministre du Gouvernement sud-africain l'a rejetée comme ayant des conséquences révolutionnaires.

Botha a perdu tout sens de la réalité et sa seule réaction à la crise que traverse son pays c'est de recourir à la violence et à la répression. C'est ainsi que nous l'avons vu déclarer un état d'urgence qui devait entraîner la mort de 2 500 personnes et la détention sans procès de quelque 30 000 autres. Un rapport, publié le 3 décembre 1986, du Detainees Parents Support Committee qui a lancé récemment une "Campagne pour la libération des enfants en Afrique du Sud" mentionne que près de 40 % des 30 000 personnes qu'on estime détenues aux termes de l'actuel état d'urgence sont des enfants de 10 à 18 ans. Le Comité signale en outre que ces enfants sont détenus dans des cellules malpropres et surpeuplées et que nombre d'entre eux ont dû être hospitalisés à la suite des tortures physiques et mentales subies pendant leur incarcération. Dans le Herald Tribune du 14 septembre 1986, le Unrest Monitoring Committee du parti fédéral fait état d'enfants contraints de signer des documents où ils demandent eux-mêmes leur admission dans les camps de rééducation de Pretoria pour y subir un lavage de cerveau et y être endoctrinés. Quiconque met en doute le sadisme de Pretoria envers ces enfants devrait regarder le film "Witness to Apartheid", produit par Mlle Sharon Sopher, journaliste des Etats-Unis. Le docteur Fabian Ribeiro, qui a soigné certains des enfants torturés que l'on peut voir dans ce film et qui a fourni des preuves médicales à Mlle Sopher, a depuis lors été assassiné par les agents de Pretoria, de même que sa femme.

Ce sont ces actes inhumains et honteux que les règlements draconiens imposés récemment à l'encontre de la presse sont censés camoufler. Aux termes des mesures d'urgence du 12 juin 1986, il est interdit à la presse de parler des activités militaires de Pretoria contre les opposants à l'apartheid. Le 11 décembre 1986, de nouvelles mesures interdisant les reportages sur les actes d'intimidation de

M. Mudenge (Zimbabwe)

l'armée et de la police à des fins politiques ont été introduites, réduisant pratiquement la presse au silence et permettant à Pretoria de ne pas avoir à répondre de ses actes devant son électorat blanc, et ' plus forte raison devant la majorité de la population du pays, mais seulement à lui-même, dans les méandres internes de son esprit dérangé.

En dépit de tous ces efforts, Pretoria ne parvient pas à dissimuler complètement sa honte, car tant que ces piliers de l'apartheid que sont le Group Areas Act, le Bantu Authorities Act et le Population Registration Act continueront à empoisonner la législation sud-africaine, la violence et la force seront nécessaires pour réprimer la résistance de ses victimes.

Ces lois scélérates causent les pires souffrances à des millions de citoyens sud-africains. Le Bantu Authorities Act condamne des millions de gens à vivre en apatrides et le Population Registration Act force des milliers à faire le caméléon, à être capables de changer de couleur d'année en année. En 1985, par exemple - qui est la dernière année pour laquelle nous ayons un rapport -, en vertu de la Population Registration Act, 1 000 personnes ont changé de couleur : 702 Métis sont devenus blancs; 19 Blancs sont devenus métis; un Indien est devenu blanc; 50 Indiens sont devenus métis; 43 Métis sont devenus indiens; trois Chinois sont devenus blancs; 23 Indiens sont devenus malais; 30 Malais sont devenus indiens; deux Noirs sont devenus "d'autres Asiatiques"; 249 Noirs sont devenus métis; 20 Métis sont devenus noirs; trois Noirs sont devenus malais; trois Métis sont devenus malais; huit Malais sont devenus métis; 11 Métis sont devenus Chinois; et un Chinois est devenu métis. Aucun Noir n'est devenu blanc et aucun Blanc n'est devenu noir.

Pour nous autres, cela peut ressembler à une comédie shakespearienne, mais pour les victimes de ce drame macabre, les conséquences peuvent être dévastatrices. Cela peut diviser les familles ou conduire au suicide. Des gens passent des jours à blanchir leur visage et à défriser leurs cheveux, à se cacher du soleil comme des reptiles au sang froid, dans l'espoir d'être reclassés dans la classe privilégiée la plus proche de la leur. C'est une société malade, dirigée par des êtres sectaires et bornés, et des nains sur le plan moral.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Le terrorisme d'Etat de Pretoria n'est pas seulement dirigé contre ses citoyens; il l'est aussi contre les Etats de première ligne et les autres Etats voisins. Là aussi les effets ont été tout aussi dévastateurs. Alors que dans de nombreuses parties du monde la famine et la malnutrition sont le résultat de catastrophes naturelles, en Afrique australe, ces maux sont largement provoqués par Pretoria.

Un récent rapport du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), intitulé "Les enfants de la ligne de front", signale que le taux de mortalité infantile dans les pays d'Afrique australe, en Angola et au Mozambique notamment, est le plus élevé du monde du fait des actes d'agression et de déstabilisation de Pretoria. Le FISE indique que pour la seule année 1986, le nombre des enfants angolais et mozambicains de moins de cinq ans dont on peut dire que la mort a été provoquée par la guerre et les actes de déstabilisation de Pretoria, est estimé à 140 000. Le rapport précise que toutes les quatre minutes un jeune enfant meurt en Angola et au Mozambique du fait de la guerre et de la déstabilisation économique auxquelles se livre l'Afrique du Sud. Aujourd'hui seulement, plus de 360 petites vies innocentes, en Angola et au Mozambique, auront été écrasées sous la botte du monstre de l'apartheid. Selon le même rapport du FISE, depuis 1980, ce monstre appelé apartheid a tué plus d'un demi million de jeunes Angolais et de jeunes Mozambicains de moins de cinq ans - le chiffre exact est 535 000 -, qui seraient toujours en vie sans les actes de déstabilisation perpétrés par l'Afrique du Sud dans ces pays.

Selon le même rapport, alors même que nous sommes assis dans cette salle, "La situation dans laquelle se trouvent les 15 millions d'enfants de moins de cinq ans qui vivent dans les pays limitrophes de la République d'Afrique du Sud est grave et ne fait qu'empirer."

M. Mudenge (Zimbabwe)

Ces épouvantables statistiques ne représentent même pas la moitié de ce qu'est la réalité, car des centaines de milliers d'enfants de plus de cinq ans ont été tués dans les guerres parrainées par l'apartheid, des dizaines de milliers ont été mutilés et des millions sont maintenant menacés de famine essentiellement du fait de la destruction des récoltes alimentaires et des moyens de transport et de la perte des recettes d'exportation nécessaires pour défrayer le coût des produits alimentaires de remplacement suite aux actions de Pretoria. L'autre jour, M. Christopher Patten, Ministre du développement et de la coopération, a déclaré que quatre millions de gens, vivant dans le Mozambique central, connaissaient la famine et étaient sans abri, résultat des activités de la Résistance nationale mozambicaine (MNR), mouvement qui est patronné, financé et entraîné par l'Afrique du Sud. Le coût économique de la déstabilisation des Etats voisins se chiffre en milliards de dollars - plus de 25 milliards pour être précis. La destruction systématique d'écoles, de cliniques et autres services sociaux a porté un coup dévastateur aux perspectives de développement de la région. Par exemple, au Mozambique seulement, 718 postes et centres sanitaires ont été détruits depuis 1981, privant plus de deux millions de personnes de soins médicaux élémentaires. Du fait des actes de sabotage de Pretoria, des millions de dollars sont maintenant gaspillés pour la sécurité au lieu d'être canalisées vers le développement. Et pourtant, le porte-parole de Pretoria a l'audace de dire ici que si des sanctions étaient imposées contre son pays, ce sont ses voisins qui, pour le citer, "seraient le plus durement frappés". De grâce! L'Afrique du Sud, non seulement nous a frappés, nous, "le plus durement" par ses propres sanctions, mais a tué plus d'un million de nos habitants en cinq ans, d'après le rapport du FISE. Pouvons-nous être frappés encore plus fort?

Nous pourrions continuer d'énumérer les multiples actes haineux du régime d'apartheid en Afrique australe. Mais tel n'est pas notre objectif principal aujourd'hui. Nous sommes ici pour essayer de faire en sorte que la communauté internationale agisse de façon concertée pour mettre un terme au fléau de l'apartheid. Nous sommes ici pour lancer un appel à la conscience de l'homme civilisé pour qu'il s'élève au-dessus des intérêts nationalistes étroits. Nous venons demander au conseil des nations d'arrêter le génocide infanticide qui se déroule en Afrique australe. Ce que nous voulons, c'est que la communauté mondiale agisse de façon concertée. Nous lançons un appel à toutes les nations pour qu'elles s'abstiennent de mesures qui viendraient au secours du régime de l'apartheid - actions telles que l'envoi de systèmes d'armes israéliens comme les

M. Mudenge (Zimbabwe)

vaisseaux lance-missiles Searclass, les missiles mer-mer Gabriel ou les avionics electronic counter-mesures pour les bombardiers Cheetah de Pretoria ou la mise au point d'avions de surveillance KC-135 et de capacités de réapprovisionnement air-air ou de techniques d'armes nucléaires ou la vente des plans de sous-marins ouest-allemands, en violation de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité sur l'embargo des armements contre Pretoria. On ne peut convaincre Pretoria du sérieux de l'objectif de la communauté internationale lorsque Hitachi ou Olivetti se précipitent immédiatement en Afrique du Sud pour remplir le vide laissé par le désinvestissement d'IBM et lorsque le vautour Lonrho de Grande-Bretagne se précipite pour prendre la part de ses rivaux qui ont désinvesti. Sans aucun doute, le régime ne peut qu'être rassuré lorsque la Communauté économique européenne et le Commonwealth s'efforcent d'imposer des mesures plus vastes contre le régime raciste, mesures qui, en fait, se heurtent à une résistance et sont bloquées. Dans ce Conseil, les vetos qui protègent le régime ne peuvent qu'enhardir les racistes. Et les missions dans la nuit africaine d'un certain colonel pour fournir les bandits de l'UNITA par Windhoek et d'autres bases non seulement violent les résolutions du Conseil de sécurité, mais reviennent à collaborer avec le régime d'apartheid. Ceux qui forment les bandits de Pretoria au Mozambique sont tout aussi coupables que ceux qui les payent et partagent la culpabilité des actes monstrueux que Pretoria a perpétrés contre les nourrissons massacrés au Mozambique ou leurs mères, dont les oreilles et les nez ont été coupés par les bandits du MNR.

Nous sommes ici pour essayer de mettre un terme à ces politiques de collaboration et à la pratique consistant à envoyer des signaux contradictoires à Pretoria. Beaucoup de pays, ainsi que des groupes régionaux, ont adopté des mesures positives afin d'envoyer des signaux au régime raciste de Pretoria. Nous voulons unifier ces efforts, de façon que les racistes reçoivent un seul message, clair et net. Ce que nous voulons, c'est que toutes les initiatives prises à cet égard soient réunies sous une seule égide. Nous voulons les replacer dans un contexte global et les épurer de certaines de leurs ambiguïtés. Bien que les dirigeants des pays non alignés, au cours du huitième Sommet de Harare, fussent sincèrement convaincus que la seule option non violente efficace permettant de persuader l'Afrique du Sud de modifier sa politique d'apartheid était l'imposition immédiate de sanctions obligatoires globales en application du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, beaucoup de nos amis nous ont persuadés qu'il fallait d'abord essayer d'établir une base pour de nouvelles actions internationales, une base qui engloberait toutes les grandes initiatives prises jusqu'à présent. A cet

M. Mudenge (Zimbabwe)

égard, on a également pu nous convaincre que les mesures déjà adoptées par le Congrès des Etats-Unis constituaient une bonne base pour nous engager sur cette voie.

En outre, nous notons avec satisfaction que même la Commission d'éminentes personnalités sur l'Afrique du Sud formée par le Secrétaire d'Etat, M. George Schultz, a souligné combien il est important de coordonner les efforts dans le mouvement de sanctions contre l'Afrique du Sud. L'adoption par d'autres nations des mesures prises par le Congrès américain a été recommandée par cette commission. Nous appuyons cette recommandation. C'est une recommandation faite par des hommes aguerris connaissant bien les affaires pratiques du monde. Le rapport demande au Président américain de tenir des consultations avec un certain nombre de pays,

"notamment la Grande-Bretagne, le Canada, la République fédérale d'Allemagne, la France, le Japon, Israël, pour obtenir leur appui en faveur d'un programme multilatéral de sanctions."

Nous nous félicitons de cet appel en faveur d'un "effort international concerté" pour imposer des sanctions et isoler l'Afrique du Sud économiquement. Nous sommes prêts à nous associer avec le représentant des Etats-Unis pour donner effet à cette recommandation par l'intermédiaire d'une recommandation du Conseil de sécurité, une résolution qui empêchera Hitachi ou Olivetti de tirer parti du sacrifice d'IBM ou d'empêcher Lonrho de tirer parti du sacrifice de ses rivaux; bref, une résolution à caractère obligatoire.

Le mouvement de sanctions contre l'Afrique du Sud de l'apartheid est un acte de solidarité avec les victimes et les détracteurs de l'apartheid. Ce sont ces sanctions qui, en fin de compte, détruiront la citadelle de l'apartheid. Nous ne jouons qu'un rôle d'appui. Accroissons donc l'appui matériel, diplomatique et moral à leurs mouvements : l'African National Congress (ANC), le Pan Africanist Council of Azania (PAC) et la South West Africa People's Organization (SWAPO). A cet égard, nous accueillons avec satisfaction les gestes récents de reconnaissance faits en direction des mouvements de libération de l'Afrique du Sud par certains des membres du Conseil. Mais ils doivent aller au-delà de ces premiers pas hésitants pour appuyer pleinement les opposants et les victimes de l'apartheid. Ils doivent le faire, car c'est la chose correcte à faire. C'est une obligation morale que nous avons tous à l'égard de nos frères humains.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Enfin, le porte-parole sud-africain a avancé un certain nombre d'arguments fallacieux que nous avons eu l'occasion de discuter ailleurs. La question des souffrances des Etats voisins en cas de sanctions ne se pose pas puisque ces pays ont clairement indiqué qu'ils ne voulaient pas que quiconque prenne leur vulnérabilité comme prétexte pour ne pas imposer de sanctions. Ces pays souffrent déjà, mais leurs souffrances seraient plus supportables s'ils voyaient poindre au bout du tunnel quelque lueur d'espoir. Le problème des Noirs en Afrique du Sud - cause pour laquelle 500 000 bébés mozambicains et angolais ont perdu la vie au cours des cinq dernières années - a été posé de façon très claire il y a près d'un quart de siècle par le chef Albert Luthuli, lauréat du Prix Nobel. Cet homme célèbre a dit :

"Le boycottage économique de l'Afrique du Sud imposera certainement des souffrances aux Africains. Nous n'en doutons pas. Mais si c'est un moyen de mettre fin à l'effusion de sang, les souffrances que cela entraînera pour nous sont un prix que nous sommes prêts à payer."

En tant que représentant d'un petit pays, le Zimbabwe, dont le peuple a enduré durant près de 15 années les sanctions globales et obligatoires des Nations Unies, telles que préconisées par le Royaume-Uni, je puis assurer les membres du Conseil que les Zimbabwéens noirs ont accepté les privations résultant des sanctions comme un faible prix à payer pour obtenir leur libération. Je suis certain que les Africains d'Afrique du Sud auront le même sentiment.

Le représentant de Pretoria a tort de croire que ses compatriotes ne réagiront pas aux pressions et aux sanctions. Il lui suffit de lire ce qui a été écrit au sujet de la panique ressentie récemment par les exploitants des salles de cinéma de son pays lorsque la société américaine de distribution "Cinema International Corporation" les a sérieusement menacés de sanctions. Cette société a prévenu les exploitants de salles de cinéma sud-africaines que si leurs salles n'étaient pas ouvertes à toutes les races à la fin de ce mois, c'est-à-dire à la fin de février, ils se verraient priver de films. En quelques jours, les pancartes de l'apartheid portant la mention "droit d'admission réservé" ont commencé à disparaître pour faire place à des nouvelles, indiquant "tout le monde est bienvenu". Je crois que la semaine dernière déjà, sauf en ce qui concerne Pretoria et deux autres bastions de l'extrême droite, Krugersdorp et Pietersburg, où la bataille fait encore rage,

M. Mudenge (Zimbabwe)

les autres villes ont à présent cessé d'appliquer la ségrégation à leurs cinémas. Bien sûr, cela ne touche que l'"apartheid mesquin", mais cela montre que les Sud-Africains, comme tous les êtres humains, réagissent aux pressions et aux sanctions. En fait, prétendre le contraire, comme le représentant de l'Afrique du Sud a tenté de le faire hier, c'est se montrer raciste à l'égard du peuple sud-africain. Naturellement, personne ici n'est assez naïf pour croire que les sanctions des Nations Unies à elles seules "entraîneront la chute imminente du Gouvernement sud-africain". Non. Les sanctions ne sont qu'un élément des pressions que la communauté internationale a l'intention d'exercer sur le régime sud-africain pour l'aider à se concentrer sur la nécessité de démanteler l'apartheid. Pour notre part, nous sommes certains qu'en fin de compte l'apartheid sera détruit d'une façon ou d'une autre.

Qu'il me soit permis de terminer en rappelant que le Conseil de sécurité a déjà envoyé personnellement un certain nombre de signaux de fumée symboliques à Pretoria en adoptant volontairement des mesures aux termes des résolutions 566 (1985) et 569 (1985). Et un certain nombre de pays et de groupes régionaux ont envoyé de semblables signaux. Hélas, le vent de l'apartheid s'est révélé trop fort et tous ces signaux de fumée ont été éparpillés, de sorte que la garde prétorienne de Pretoria n'a pu décoder les messages. Nous devons à présent dépêcher un messenger aux jambes solides, porteur d'un message écrit destiné aux dieux de Pretoria. Il faut que ce soit un message uni, un message de détermination, un message clair et sans équivoque. Que ce ne soit pas une nouvelle liste symbolique et inefficace de mesures volontaires. Pretoria ne doit pas se voir laisser le soin de deviner. Il doit voir, savoir et s'entendre dire que le train de sanctions obligatoires est sur les rails et ne pourra être arrêté tant qu'il n'aura pas atteint le terminus : la destruction totale de l'apartheid.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Zimbabwe des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la République démocratique allemande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. OTT (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais pour commencer vous exprimer mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du

M. Ott (RDA)

Conseil de sécurité pour le mois de février. A notre avis, il est symbolique et encourageant qu'un représentant de l'Afrique libre préside cet important débat sur la situation en Afrique du Sud. Votre pays, la République de Zambie, avec laquelle la République démocratique allemande entretient des relations amicales, est respecté dans le monde entier pour la position ferme qu'il a adoptée dans la lutte contre l'apartheid.

Ce fait ainsi que vos grandes qualités diplomatiques et votre dévouement personnel à la cause des droits des peuples sud-africain et namibien opprimés et du rétablissement de la paix et de la sécurité dans la région sont pour nous le garant du succès des travaux du Conseil.

Nous désirons également exprimer notre reconnaissance au Représentant permanent du Venezuela, M. Aguilar, pour la manière dont il s'est acquitté de ses fonctions de Président du Conseil pour le mois de janvier.

Etant donné que c'est la première fois cette année que ma délégation prend la parole au Conseil, j'aimerais féliciter tous les nouveaux membres non permanents du Conseil de leur élection. Nous espérons qu'ils contribueront à permettre au Conseil de s'acquitter efficacement de ses responsabilités à l'égard du renforcement de la paix mondiale, du règlement des conflits et de la promotion de la coopération internationale.

La délégation de la République démocratique allemande prend la parole sur la question à l'examen parce que la politique du régime d'apartheid non seulement compromet la paix et la stabilité de la région de l'Afrique australe mais représente une menace permanente pour la paix et la sécurité du monde entier.

M. Ott (RDA)

La position de la République démocratique allemande sur la situation en Afrique du Sud, qui se reflète dans la vie et l'action quotidiennes de son peuple et de son gouvernement, est sans ambiguïté et s'aligne sur celle de la majorité écrasante des Etats. Si l'on veut que le peuple sud-africain puisse vivre librement dans une société unie, non raciale et démocratique, que la Namibie, après tant d'années, accède à l'indépendance, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité 385 (1976) et 435 (1978) et sans condition préalable, et que tous les Etats de la région puissent suivre la voie de leur développement dans la paix et la sécurité, à l'abri de l'agression et des actes de déstabilisation de Pretoria, il faut alors prendre des mesures rigoureuses contre le régime d'apartheid.

Le temps où des milieux bien connus feignaient d'espérer des réformes est définitivement révolu. Le monde reconnaît que l'apartheid ne peut être réformé; il doit être liquidé une fois pour toutes.

Il appartient au Conseil de sécurité d'empêcher la poursuite de l'effusion de sang en Afrique du Sud, voire son escalade. Il ne pourra le faire que s'il se conforme à l'appel mondial tendant à imposer des sanctions obligatoires complètes contre Pretoria conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. L'unité de tous les membres du Conseil de sécurité sur cette question constitue le message qui serait le mieux compris par les racistes, le message qui les obligerait à renoncer à l'apartheid.

S'il n'est pas possible à l'heure actuelle de parvenir à cette unité, nous savons parfaitement pourquoi. Il existe toujours de la part de certains membres occidentaux du Conseil une résistance aux sanctions obligatoires complètes, et ce pour des raisons évidentes. Ces raisons ont été à plusieurs reprises réfutées de façon convaincante par les représentants autorisés des populations de l'Afrique du Sud, de la Namibie et des Etats de première ligne.

Tout ce qui reste en deçà de sanctions obligatoires complètes n'est à notre avis qu'un début ou ne constitue peut-être qu'une perte de temps. Cela ne saurait prévenir le risque de voir grossir le nombre de victimes parmi la population opprimée de l'Afrique du Sud, qui mène une lutte courageuse et unie.

Au cours du débat qui s'est tenu à ce jour, les représentants d'Etats ont fourni des preuves impressionnantes quant au fait que le chantage, la force et la terreur constituent le fondement même de l'apartheid. Leurs exemples sont légion,

M. Ott (RDA)

et chaque jour qui passe Pretoria ajoute de nouveaux maillons à la chaîne de ses crimes. La RDA condamne résolument l'arrestation et la détention des activistes du mouvement démocratique en Afrique du Sud. Nous demandons qu'il soit procédé immédiatement à la libération des prisonniers politiques et qu'il soit mis fin sans délai aux procès politiques.

Combien de temps encore l'état d'urgence, l'intensification de l'appareil oppressif et son utilisation brutale continueront-ils? Combien de personnes devront-elles encore être tuées ou arbitrairement arrêtées et poursuivies pour que les alliés des racistes tirent aussi les conclusions des intentions qu'ils affichent et qu'ils ont si souvent prêchées en prétendant servir les intérêts de la population opprimée de l'Afrique du Sud et améliorer la situation dans la région et au-delà?

Comme je l'ai déjà dit, il ne fait aucun doute que la situation explosive en Afrique australe, causée par l'apartheid, menace la paix et la sécurité non seulement du sous-continent mais aussi du monde entier. Ce fait nous préoccupe au plus haut point.

Tout récemment, le chef d'Etat de la RDA, Erich Honecker, a commenté une fois encore ce fait et attiré l'attention sur les dangers que fait peser sur la paix mondiale la politique impérialiste de menace, d'ingérence, d'utilisation de la force et d'attisement des conflits existants. Il a souligné que la RDA se réjouit de toutes les initiatives prises pour favoriser le règlement pacifique des conflits existants. Outre le Moyen-Orient, l'Amérique centrale et d'autres régions, il a explicitement mentionné l'Afrique australe.

La lutte de libération en Afrique du Sud qui dure depuis dix ans et que mène l'ANC, qui va commémorer son 75ème anniversaire dans quelques semaines, les nombreuses actions des masses contre l'apartheid et l'appui fourni à cette lutte par les Etats de première ligne, les pays non alignés et les Etats socialistes ont ébranlé le système d'apartheid jusque dans ses fondations. Ce régime connaît une profonde crise, mais il est encore puissant et extrêmement dangereux. Raison de plus pour condamner toute collaboration par certains pays impérialistes avec le régime d'apartheid, sans égard à sa nature - qu'il s'agisse du prétendu engagement constructif ou de toute autre forme d'appui ouvert ou caché.

M. Ott (RDA)

Aujourd'hui, ceux qui soutiennent Botha et ses vassaux, qui appuient une politique de terrorisme d'Etat à l'intérieur et à l'extérieur du pays et qui s'opposent au processus de libération nationale et sociale de l'Afrique, s'opposent par là à l'indépendance, à la démocratie et au progrès. Nous exigeons donc qu'il soit immédiatement mis fin à la collaboration politique, économique et militaire avec l'Etat de l'apartheid,

Ce qu'il faut, c'est isoler totalement les racistes, et le Conseil peut contribuer à parvenir à cette fin. En même temps, il est impérieux d'augmenter l'appui aux populations de l'Afrique du Sud et de la Namibie, ainsi qu'à celles des Etats de première ligne, qui sont à l'avant-garde de la lutte contre le système d'apartheid. C'est dans ce sens que la RDA continuera de renforcer sa ferme solidarité avec ces forces et avec ceux qui se vouent à l'élimination rapide et définitive de l'apartheid - ce crime contre l'humanité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande des paroles aimables qu'il a prononcées à mon endroit.

L'orateur suivant est le représentant du Soudan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ADAM (Soudan) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, nous tenons à vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. Nous sommes certains que, grâce à votre sagesse et à votre vaste expérience, vous dirigerez et mènerez à bonne fin les délibérations actuelles du Conseil sur l'une des questions les plus importantes de notre époque - garantir les droits légitimes de tous les peuples, où qu'ils se trouvent, et assurer leur droit à la liberté, à la dignité et à l'autodétermination.

Notre confiance en vous à cet égard est renforcée par le fait que vous venez d'un pays africain qui a toujours adopté des positions de principe contre les pratiques de l'Afrique du Sud raciste qui font que chaque jour en Afrique australe, la dignité de l'homme est offensée, et que des complots, des raids et des sabotages mettent constamment à l'épreuve les courageux Etats de première ligne.

Ce n'est pas la première fois que cette importante instance se réunit pour discuter de la gravité et de la détérioration de la situation en Afrique du Sud. Comme les représentants le savent, le Conseil a tenu, l'année dernière, un nombre record de séances sur cette même question; malgré cela, le Gouvernement raciste de l'Afrique du Sud persiste dans son attitude perfide. Depuis longtemps, et dans l'impunité, il maintient en prison des citoyens honorables, parmi lesquels le combattant africain Nelson Mandela, qui a passé la plus grande partie de sa vie en prison.

Ce gouvernement inflige des châtiments collectifs aveugles sans faire aucune distinction entre hommes, femmes, personnes âgées ou enfants. Chaque jour, ce gouvernement déplace de grands nombres de travailleurs, d'étudiants et autres groupes sociaux pour les raisons les plus étranges et les plus insignifiantes. En outre, il a imposé un état d'urgence à tout le pays, plaçant ainsi la plupart des villes et autres régions peuplées sous cette loi tyrannique et oppressive.

Du fait de ces pratiques, le nombre total de détenus recensés l'année dernière seulement s'est élevé à 25 000, dont environ 10 000 femmes et 3 000 enfants. Ces chiffres terrifiants montrent sans aucun doute possible que, sous le Gouvernement de Pretoria, les citoyens non blancs vivent aujourd'hui dans une grande prison.

M. Adam (Soudan)

Les pratiques injustes du Gouvernement raciste d'Afrique du Sud ne se sont pas limitées aux citoyens métis et noirs qui représentent la majorité absolue; ces pratiques ont été également étendues aux pays voisins : Angola, Mozambique, Botswana, Zambie et Swaziland. Les raids aériens, les assassinats et les enlèvements de révolutionnaires et de réfugiés sont devenus les caractéristiques de la politique agressive de cet Etat raciste contre les Etats voisins, outre son aide aux mouvements sécessionnistes fantoches, qui sont hostiles aux gouvernements légitimes de ces Etats. Ces politiques poursuivies par le Gouvernement de l'entité raciste de l'Afrique du Sud non seulement compromettent la paix et la sécurité régionales mais créent en fait un foyer de tension en Afrique australe, qui est attisé par les luttes et les affrontements internationaux entre grands intérêts et grandes puissances.

Le régime raciste de l'Afrique du Sud qui applique sans entraves ses politiques manifestement négatives ne pourrait continuer de défier la communauté internationale tout entière si les pays occidentaux développés et Israël ne lui fournissaient pas toutes les techniques modernes, à tel point qu'il dispose maintenant d'une capacité nucléaire lui permettant d'exercer un chantage sur les fils du continent africain et de menacer la paix et la sécurité internationales. Ce régime n'aurait pas pu se développer comme une mauvaise herbe si la porte à la coopération monétaire, commerciale et économique n'avait pas été laissée ouverte à son intention. Certains pays d'Europe de l'Ouest ont placé leurs intérêts égoïstes au-dessus des principes qu'ils tiennent pour sacrés - comme la liberté de l'homme, la protection de sa dignité et la garantie de sa sécurité.

De nombreuses statistiques dignes de foi confirment que, en 1985, 43 % des importations totales du régime raciste provenaient de quatre Etats occidentaux et que 26 % de ses exportations étaient destinées à ces mêmes pays. Ces statistiques indiquent en particulier que 60 % du produit national brut du régime raciste de Pretoria sont tirés de ses recettes de commerce extérieur et que son secteur industriel, selon ces mêmes statistiques, dépend de ses importations à concurrence de 60 % pour les industries chimiques et de 62 % pour les industries de produits primaires. De plus, les exportations totales du régime raciste ont représenté, en 1986, 35 milliards de dollars contre 29,6 milliards de dollars en 1985.

M. Adam (Soudan)

Il est donc clair que nous avons affaire à une question qui découle de l'une des deux raisons suivantes : soit il s'agit de feinte politique soit il y a absence de désir et de volonté véritables d'éliminer ce fléau inattaquable. Ces raisons sont toutes deux sinistres. Il est impossible qu'une question d'une telle gravité puisse être traitée de manière telle que des désirs et des convictions contradictoires puissent intervenir ensemble du fait que certains, d'une part, condamnent les politiques d'apartheid et, de l'autre, continuent de coopérer avec le régime raciste à tous les niveaux, lui permettant ainsi de croître, de prospérer et de devenir un danger manifeste pour les peuples et les pays d'Afrique et la paix et la sécurité internationales.

A ce stade, il faut que nous adoptions une attitude ferme et franche qui se fonde sur l'application fidèle des dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies concernant l'imposition de sanctions globales obligatoires à l'encontre du régime raciste de l'Afrique du Sud. Ceux qui rejettent publiquement la politique d'apartheid et la considèrent comme un crime contre l'humanité doivent mettre fin à toute coopération ouverte ou occulte avec un régime qui est essentiellement fondé sur une philosophie immorale et erronée. Il n'est pas possible d'avoir ici une attitude médiane; si tel était le cas, on douterait de la crédibilité de la communauté internationale quant à cette question extrêmement grave.

En dépit de ce sombre tableau et de la situation tragique de la majorité écrasante des fils de l'Afrique du Sud et de la Namibie, nous avons suivi les tendances positives qui se sont dessinées récemment dans l'opinion mondiale et la communauté politique occidentale. Aussi, certains organes législatifs occidentaux ont adopté des décisions fermes à l'encontre du Gouvernement raciste de l'Afrique du Sud. Nous noterons, à cet égard, la décision du Congrès des Etats-Unis d'imposer des sanctions économiques partielles au régime raciste de Pretoria et l'appel adressé aux pays occidentaux pour qu'ils agissent de même.

M. Adam (Soudan)

Nous nous référons également à la position prise récemment par le Gouvernement des Etats-Unis qui a entendu directement certains des dirigeants du mouvement de libération en Afrique du Sud. C'est un début et nous espérons que cette tendance persistera et s'amplifiera pour inclure des secteurs monétaires, techniques et économiques cruciaux et déboucher sur l'imposition de sanctions obligatoires globales en application du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, pour contraindre le régime raciste de l'Afrique du Sud à renoncer à sa politique raciste et à ouvrir la voie à des pratiques véritablement démocratiques qui garantiraient la pleine indépendance de la Namibie, l'instauration d'un Etat démocratique namibien avec la participation de tous les fils de ce malheureux pays, et leur garantiraient à tous un droit égal à la liberté et à la dignité humaine.

Lier l'indépendance de la Namibie à des conditions préalables est un prétexte usé qui ne peut convaincre personne. En outre, les assertions du Gouvernement sud-africain selon lesquelles il lutterait contre le terrorisme et un prétendu communisme international ne sont que des déformations de la réalité. Le Gouvernement de Pretoria est celui qui pratique le plus le terrorisme d'Etat et il l'utilise contre la majorité écrasante de sa population, les citoyens noirs et métis, et contre les Etats voisins. Le palmarès de Pretoria à cet égard est bien connu et il n'est pas nécessaire de s'étendre davantage sur le sujet.

Il n'a jamais fourni aucune preuve qui aurait pu lui prêter une certaine crédibilité aux yeux de la communauté internationale. C'est une entité qui a choisi de rester en dehors du cadre de la légitimité internationale, une entité dont il faut se débarrasser par tous les moyens disponibles, y compris la reconnaissance des mouvements de libération qui luttent contre elle, par un appui matériel et moral à ces mouvements, et par l'imposition d'un boycottage économique jusqu'à ce qu'elle s'effondre complètement, pour ouvrir la voie à une véritable démocratie au sein de laquelle les droits de tous seront garantis.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Soudan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Maroc. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. BENNOUNA (Maroc) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser, au nom de la délégation marocaine, mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Votre compétence et votre expérience diplomatique, ainsi que votre action dévouée en faveur des causes africaines, sont la meilleure garantie pour que le Conseil puisse s'acquitter de sa mission. Nous espérons que nos débats seront empreints du sens des responsabilités et d'une volonté d'efficacité, surtout qu'ils se déroulent sous la présidence d'un pays africain qui se trouve être tout particulièrement affecté par la situation dramatique qui prévaut en Afrique australe.

Je tiens également à rendre hommage à votre prédécesseur, M. l'Ambassadeur Andres Aguilar, du Venezuela, qui a su, avec talent et efficacité, conduire les travaux du Conseil au cours du mois écoulé.

Notre conseil se réunit de nouveau pour débattre du système odieux d'apartheid, qui a fait l'objet d'une condamnation répétée et unanime au sein de toutes les instances internationales. Pouvait-il d'ailleurs en être autrement, s'agissant d'une politique de discrimination raciale érigée en système de gouvernement et qui défie les valeurs les plus sacrées de l'humanité et les acquis déterminants de l'éthique universelle, depuis la défaite des régimes fascistes au cours de la seconde guerre mondiale.

On se rappelle en effet qu'au moment où les fondateurs de notre organisation se sont déclarés "résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre", ils ont mis l'accent sur le lien entre cet objectif et le respect de la personne humaine en proclamant, immédiatement après leur "foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations grandes et petites". Et, de fait, le respect des droits de la personne humaine, sans distinction de couleur, de race ou de religion, est la condition sine qua non pour l'établissement de relations pacifiques et harmonieuses entre Etats, et l'élimination des sources de conflits et d'affrontements qui risquent de mettre en péril la paix mondiale.

M. Bennouna (Maroc)

Tel est ce lien essentiel entre droits de l'homme et paix internationale que notre organisation a consacré, tout au long de plus d'une quarantaine d'années d'existence. De nombreux progrès ont été réalisés, au travers de l'adoption d'instruments juridiques à portée universelle ou de la création d'institutions chargées d'exprimer la conscience de l'humanité, chaque fois qu'il est porté atteinte aux droits fondamentaux d'une personne dans une quelconque partie du globe.

Certes, beaucoup reste encore à faire et les atteintes aux droits de l'homme sont signalées encore fréquemment ici et là. Cependant, la situation en Afrique du Sud revêt des caractéristiques particulières qui en appellent à une action spécifique et soutenue de la communauté internationale. Il s'agit d'une violence d'Etat, organisée par une minorité de la population, arguant de la prétendue supériorité de la race blanche et destinée à rejeter la majorité noire dans une citoyenneté de seconde zone, en lui déniait les libertés essentielles pour se prononcer sur son avenir politique, choisir ses représentants, circuler, se déplacer sans entrave, travailler en fonction de ses qualifications, sans compter le logement, la discrimination en matière de logement, la scolarisation des enfants, etc. Afin d'imposer ce système anachronique et intolérable, les autorités racistes sud-africaines se sont installées dans l'engrenage infernal de la répression, en imposant l'état d'urgence, en conférant des pouvoirs illimités et arbitraires à la police et à l'armée, les entraînant ainsi à des abus de plus en plus graves, allant des détentions aux tortures et aux assassinats de tous ceux qui ne pouvaient admettre l'injustice et l'indignité quotidiennes.

C'est ainsi que durant les deux dernières années, le Comité spécial contre l'apartheid a recensé plusieurs centaines d'assassinats en Afrique du Sud et des milliers de personnes arrêtées et détenues, dont une partie notable est âgée de moins de 18 ans, c'est-à-dire encore des enfants. Les lois raciales ont réservé 87 % des terres à la minorité blanche, en cantonnant les populations noires dans des réserves autour des villes ou dans des "homelands" dont la prétendue "indépendance" a été déclarée chaque fois nulle et non avenue par notre organisation.

M. Bennouna (Maroc)

D'autre part, la violence intrinsèque du régime sud-africain l'entraîne nécessairement dans des aventures au-delà des frontières. C'est ainsi qu'il maintient sa domination coloniale et raciste sur la Namibie, en dépit de toutes les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur l'illégalité de cette présence et sur la nécessité de permettre au peuple namibien d'accéder à l'indépendance, conformément au plan contenu dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. C'est ainsi que ce régime se livre continuellement à des interventions armées et à des agressions caractérisées contre l'ensemble de ses voisins, sans distinction, qu'il s'agisse du Botswana, du Swaziland, du Lesotho, de la Zambie, de l'Angola ou du Mozambique.

M. Benmouna (Maroc)

La violence entraîne la violence; l'apartheid bâti sur l'agression la secrète naturellement et ne peut, de ce fait, ni se réformer ni se réhabiliter. Il doit tout simplement être proscrit. D'ailleurs, le Conseil n'a jamais été dupe des prétendues réformes introduites par le régime sud-africain. C'est ainsi qu'il a déclaré notamment, dans sa résolution 554 (1984), que la nouvelle constitution, sur la base de laquelle on organise actuellement de soi-disant élections, était contraire aux principes de la Charte et qu'elle ne faisait qu'aggraver la situation déjà explosive existant en Afrique du Sud.

Les populations noires sud-africaines mènent une lutte héroïque et douloureuse - héroïque et douloureuse pour résister à la politique inhumaine de Pretoria et défendre tout simplement leur droit à la vie dans la dignité. Elles sont appuyées, à ce titre, par l'opinion internationale dans tous les continents. Le Royaume du Maroc, qui n'a pas cessé d'apporter son soutien au peuple opprimé d'Afrique du Sud, accueille avec satisfaction les mesures concrètes adoptées par les institutions nationales, les parlements, les municipalités, les entreprises, les universités, pour le retrait des investissements en Afrique du Sud et l'arrêt de toute coopération dans des domaines stratégiques pour l'économie sud-africaine.

Il est temps, en effet, de mettre fin à la tragédie que vit la majorité du peuple sud-africain et d'arrêter ce cycle ininterrompu d'oppression et de violence, en mettant en oeuvre tout le spectre des moyens pacifiques qui sont à la disposition de la communauté internationale, aux termes de la Charte de notre organisation.

Faut-il rappeler qu'à la suite de l'embargo obligatoire sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud décrété par la résolution 418 (1977), il n'y a pas eu de nouvelles sanctions obligatoires depuis cette date et on peut se demander s'il n'est pas temps maintenant de franchir une nouvelle étape en adoptant de nouvelles sanctions sélectives et obligatoires au titre du Chapitre VII de notre Charte. Ce faisant, on ne fera que donner un avertissement supplémentaire au régime sud-africain afin qu'il abolisse définitivement le système d'apartheid et qu'il s'engage dans la seule politique susceptible d'ouvrir la voie à un avenir prospère pour les nouvelles générations sud-africaines - toutes les générations sud-africaines. Cette voie, c'est la voie de la construction d'une société démocratique, solidaire, tolérante, où les droits et les particularités de chacun

M. Bennouna (Maroc)

seront respectés sans discrimination et où toutes les composantes seront appelées à contribuer au développement de l'ensemble de la société - et tout le monde sait qu'en Afrique, et en Afrique australe particulièrement, il y a déjà un modèle de ce genre.

S'il nous faut tester, encore une fois, la volonté politique de Pretoria, il convient de réserver intact le droit pour le Conseil de recourir ultérieurement aux sanctions obligatoires, générales, afin de mettre en oeuvre toute la panoplie des moyens pacifiques et de rétablir ainsi définitivement la légalité internationale bafouée en Afrique du Sud.

Le Royaume du Maroc, qui a toujours oeuvré en faveur de l'action préventive de notre organisation, et notamment de l'action du Conseil de sécurité, mais aussi de l'action du Secrétaire général, ne peut que se féliciter de toutes les initiatives visant à assainir le climat et à éviter que la situation en Afrique du Sud ne finisse par embraser toute l'Afrique australe. C'est dans cette optique que nous estimons que la rencontre récente entre M. Olivier Tambo, Président de l'ANC, et le Secrétaire d'Etat américain, M. Schultz, peut être comprise comme un pas dans la bonne direction.

Le Royaume du Maroc, qui s'incline devant les sacrifices consentis par les victimes innocentes de l'apartheid, en appelle à la multiplication des actions humanitaires afin d'alléger leurs souffrances et de libérer tous les détenus.

L'histoire nous apprend en effet qu'il ne sert à rien de reculer les échéances, tant il est vrai que le rétablissement de la paix en Afrique du Sud passe nécessairement par la participation pleine et entière de la majorité noire à la construction d'une société démocratique et égalitaire, à l'épanouissement de laquelle chacun, tout un chacun, pourra apporter son propre génie, sa compétence et son talent.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Maroc des paroles aimables qu'il a prononcées à mon endroit.

L'orateur suivant est le représentant du Sénégal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SARRE (Sénégal) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord rendre hommage à ce fils du tiers monde, S. E. M. Andres Aguilar, Représentant permanent du Venezuela, pour la manière habile et lucide dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois écoulé.

M. Sarré (Sénégal)

Je voudrais aussi, à travers vous, remercier les éminents membres du Conseil pour m'avoir autorisé à participer à votre débat fort important.

Il est d'ailleurs significatif que le Conseil de sécurité ait à examiner la question de l'Afrique du Sud sous la présidence du digne fils de l'Afrique que vous êtes, venant de surcroît d'un pays de première ligne.

Vous comprendrez donc combien sont grands aussi bien mon respect que mon émotion en vous présentant, en mon nom personnel et au nom du Sénégal, nos félicitations chaleureuses et fraternelles accompagnées de nos vœux de succès.

Je voudrais également féliciter les nouveaux membres du Conseil et leur souhaiter plein succès dans leur noble mission.

Les pratiques inhumaines et dégradantes du régime d'apartheid, système odieux et honteux de ségrégation raciale qui constitue la forme institutionnalisée la plus inhumaine de discrimination raciale, nous valent, encore une fois, de nous tourner vers le Conseil de sécurité pour l'examen de la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain.

Au fil des mois, pendant l'année écoulée, le régime minoritaire raciste sud-africain, qui a décrété à nouveau, le 12 juin 1986, l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire d'Afrique du Sud, a renforcé son arsenal de répression contre la majorité noire sud-africaine.

En effet, continuant de défier les Nations Unies et notamment le Conseil de sécurité, leur organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, Pretoria a mis en place une panoplie de lois, de mesures et d'amendements arbitraires à la faveur desquels il intensifie et perfectionne sa répression brutale et aveugle contre les aspirations légitimes du peuple sud-africain.

Le Gouvernement sud-africain, qui a suffisamment montré, si besoin en était encore, le peu de cas qu'il fait de toute offre de solution négociée en faisant fi de la démarche, notamment du Groupe des sept personnalités éminentes du Commonwealth, ainsi que de l'initiative de la Communauté économique européenne et de la Grande-Bretagne, a ainsi accru la répression arbitraire massive ponct d'arrestations et d'assassinats délibérés contre les forces anti-apartheid, ainsi que le musellement de la presse tant nationale qu'internationale.

M. Sarré (Sénégal)

Comme le Conseil le sait, la communauté internationale a réagi en condamnant cette escalade dans l'arbitraire et dans l'aggravation de la situation déjà préoccupante et explosive en Afrique australe du seul fait des agissements de Pretoria, qui a à son sombre et peu envié actif les massacres de Soweto, Sharpeville et tant d'autres encore.

Le Conseil de sécurité lui-même, traduisant cette réprobation générale, condamnait déjà, le 13 juin 1986, dans une déclaration, la restauration de l'état d'urgence et tenait le Gouvernement sud-africain responsable de l'escalade de la violence dans ce pays de sang et de sueur.

Cependant, il ne fait quère de doute que le régime raciste de Pretoria, qui refuse d'entendre raison, mène une guerre désespérée, parce que perdue d'avance, car l'issue victorieuse de la lutte et de la résistance glorieuse des forces politiques, syndicales, religieuses, estudiantines et autres à l'intérieur même de l'Afrique du Sud est certaine, voire inévitable, comme l'a amplement vérifié l'histoire dans de pareilles occasions.

A l'extérieur, la politique de fuite en avant du régime d'apartheid se traduit en Namibie occupée par l'installation d'un prétendu "gouvernement intérimaire" et le blocage de l'indépendance de la Namibie, au mépris des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Toujours à l'extérieur, et vis-à-vis des pays africains limitrophes, Pretoria a érigé la déstabilisation, l'agression et l'invasion en principe de voisinage, foulant ainsi aux pieds le principe sacro-saint consacré par la Charte des Nations Unies et le droit international objectif, celui de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats. Les agressions contre l'Angola, le Botswana, la Zambie et le Zimbabwe et d'autres démontrent à l'évidence la résolution de Pretoria de continuer à défier le monde tout entier et la conscience universelle, en tentant d'imposer la "pax sud-africana" à cette région australe du continent africain en essayant - comble de l'ironie pour ce pays de l'apartheid - de dicter aux peuples fiers et indépendants de la région, le genre de régimes qui lui convient.

Le contexte interne et externe ainsi décrit et qui forme un tableau à l'intérieur duquel gravite la politique d'entêtement et de défi à la raison du régime sud-africain crée sans conteste une situation toujours plus explosive en Afrique australe et s'analyse, au-delà, comme une menace à la paix et à la sécurité internationales.

M. Sarré (Sénégal)

Face à ce défi des temps modernes, l'Organisation des Nations Unies qui a célébré, comme on le sait, en 1985, dans la communion et le renouvellement des engagements de ses membres, le quarantième anniversaire de sa Charte constitutive et qui vient de commémorer l'Année internationale de la paix, se doit de se ressaisir et de montrer sa capacité de mobilisation pour les causes justes, conformes à ses buts, principes et objectifs.

En effet, la politique raciste d'Afrique du Sud constitue un grave défi aux droits de l'homme, au droit à la paix dans le monde, objectifs fondamentaux de l'Acte de base de San Francisco.

Si le droit et la justice ont encore un sens, notre organisation universelle est tenue d'agir pour soulager la population noire sud-africaine qui ne demande que le respect du droit élémentaire de la personne humaine à la dignité, à la liberté et à la vie.

En effet, tout retard apporté dans le démantèlement du système odieux de l'apartheid se compte en pertes de vies humaines, dont celles de femmes et d'enfants, dont nous sommes redevables des générations présentes et futures.

Hier, le Représentant permanent sud-africain nous a fait part des réformes en cours. Ma délégation aurait vivement souhaité applaudir à de telles réformes si elles étaient accompagnées d'une application pratique et de l'allègement des souffrances de la population noire.

Or, si l'on se réfère à la presse, rien de ceci n'est en réalité conforme à ce qu'on nous a dit hier. En effet, l'état d'urgence instauré depuis le 12 juin dernier, comme le déclare le Gouvernement sud-africain, "porte ses fruits". Il a permis, selon le Bureau gouvernemental de l'information, de réduire considérablement l'agitation dans les townships au cours de la seconde moitié de l'année 1986.

Un journaliste qui analyse une telle affirmation rapporte ceci dans Le Monde du 13 février 1987 :

"Cette diminution sensible du nombre des victimes et des incidents enregistrée a pour prix une répression sans précédent."

Je citerai encore la même presse pour montrer au Conseil combien la politique d'apartheid sud-africaine est honnie par la communauté internationale. En effet, sous le titre : "L'apartheid mesquin' demeure une réalité", Michel Bois-Richard, du Monde écrit :

M. Sarré (Sénégal)

"Le refus par une école de Pretoria, Menlo Park High School, d'autoriser un athlète noir à participer, au cours du week-end, à une compétition sportive scolaire suscite une énorme polémique...

Un porte-parole du Ministère de l'éducation des Blancs a indiqué que dans de telles compétitions, les écoles avaient le droit d'admettre qui elles désiraient. L'affaire soulève une émotion considérable en Afrique du Sud et prend une tournure politique en ce début de campagne électorale.

Elle prouve que la discrimination demeure une réalité tenace bien que le chef de l'Etat, M. Pieter Botha, ait déclaré, en janvier 1986, que le concept de l'apartheid était 'périmé'. Quelques exemples récents témoignent de la persistance de ces barrières légales instituées entre les races qui, si elles ont été supprimées dans quelques domaines, restent bien ancrées dans les esprits.

Le 11 février, une famille indienne s'est vu interdire l'accès à une réserve naturelle de Pretoria, en raison de sa couleur de peau. M. Soobia Naidoo voulait montrer à l'un de ses enfants une variété d'arbre qu'il avait étudiée en classe. Humilié, M. Naidoo s'est alors rendu dans une boutique proche offrir à sa famille des glaces et des boissons. Il a pu se faire servir les glaces, mais pas les boissons, car le propriétaire n'a pas voulu que 'nous buvions dans ses verres'.

Toujours dans la capitale, quelques jours auparavant, trois militaires en permission, dont un Indien, veulent emprunter le même autobus. Malgré des pourparlers, le jeune Indien de dix-neuf ans, Nicolas Narayansamy, ne pourra prendre place dans le véhicule avec ses amis. Un porte-parole de la municipalité donnera raison au chauffeur (Blanc) qui n'a fait qu'appliquer la loi qui stipule que les autocars municipaux sont réservés exclusivement aux Blancs. Comme le fait remarquer le père de l'un des camarades de Nicolas, un Blanc : 'Tous sont bons pour aller se battre à la frontière, mais ils ne peuvent pas utiliser les mêmes moyens de transport'.

Tout récemment encore, sept instructeurs métis de la base navale de Saldanha Bay ont été mutés après qu'un officier leur eut dit qu'il n'était pas possible qu'ils forment 'des recrues blanches'. Le mois précédent, cinq Indiens, d'une nouvelle unité multiraciale - les 'Swans' (Cygnes), à la

M. Sarré (Sénégal)

base de Simonstown, ont dû réintégrer leur unité d'origine après la visite du vice-amiral Syndercombe.

Ce ne sont là que quelques illustrations récentes de vexations quotidiennes auxquelles sont soumis ceux qui n'ont que le tort d'être 'non-Blancs'.

M. Sarré (Sénégal)

"Le 5 février, le Ministre de l'éducation et de l'aide au développement, M. Gerrit Viljoen, déclarait au Parlement que 'le Parti national au pouvoir n'était pas intéressé par des réformes si elles conduisaient à l'application du dogme absurde d'une société non raciale'. Il a ajouté que c'était 'un idéal totalement trompeur'."

Voilà, Monsieur le Président, les quelques propos - et je m'excuse d'ailleurs auprès des membres du Conseil - que je voulais rapporter à la suite des déclarations que nous avons entendues hier de la part du délégué sud-africain, s'agissant des réformes qui sont en cours actuellement dans ce territoire.

Bien sûr, comme je le disais au début de mon intervention, ma délégation ne demanderait qu'à être démentie et demanderait aussi que toutes ces explications que vient de nous donner le délégué sud-africain puissent être en tout cas traduites dans les faits. En tout état de cause, tout ceci pour dire que, par définition et par essence même, l'apartheid ne saurait être réformé.

Comme le disait le Président de la République du Sénégal, l'apartheid doit être dynamité dans ses racines mêmes.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies rappelait encore, dans sa résolution du 13 février 1986, sur la situation d'ensemble en Afrique australe, en exigeant dans le septième paragraphe de son dispositif

"... l'éradication immédiate de l'apartheid, préalable indispensable à l'instauration d'une société démocratique non raciale fondée sur l'autodétermination et le principe du gouvernement par la majorité, grâce au plein et libre exercice du droit de vote par tous les adultes, dans une Afrique du Sud unie et non fragmentée." (Résolution 581, par. 7)

De même exigeait-il, dans le huitième paragraphe du dispositif, que :

"... le régime d'Afrique du Sud mette un terme à la violence et à la répression de la population noire et des autres adversaires de l'apartheid...". (Ibid.).

De fait, l'apartheid constitue la source même de tous les maux de l'Afrique australe et il est du devoir de tous les Membres des Nations Unies et de tous les hommes et femmes épris de paix et de justice, de faire en sorte que ce système inhumain et odieux d'apartheid puisse être démantelé totalement et immédiatement.

M. Sarré (Sénégal)

A cet égard, la seule réponse pacifique à la situation en Afrique australe et aux déchirements et bouleversements sanglants qui secouent la population noire sud-africaine est l'imposition de sanctions collectives globales obligatoires et contraignantes contre l'Afrique du Sud; seules ces sanctions sont capables de ramener les dirigeants de Pretoria à la raison avant qu'il ne soit trop tard.

Au demeurant, il me plaît de relever que le débat sur les sanctions a fait un bond qualitatif depuis la tenue à Paris, du 16 au 20 juin 1986, de la Conférence mondiale de sanctions contre l'Afrique du Sud, qui a adopté un programme global d'action, dont les sanctions obligatoires, en vertu du Chapitre VII de la Charte, constituent l'élément central.

C'est pourquoi nous nous félicitons des mesures de sanctions économiques prises notamment par la Communauté économique européenne (CEE), certains membres du Commonwealth, les pays nordiques et d'autres pays encore, ainsi que par le Congrès des Etats-Unis d'Amérique, tout comme d'ailleurs certaines organisations privées nord-américaines. Ceci constitue à nos yeux un réel élément d'encouragement aux efforts de la communauté internationale et aux objectifs du Mouvement des non-alignés et de l'Organisation de l'unité africaine. C'est pourquoi d'ailleurs aussi ma délégation s'est félicitée des entretiens qui ont eu lieu récemment entre M. Olivier Tambo et le Secrétaire d'Etat américain, M. George Schultz.

Comme je le disais, les sanctions économiques doivent être plus importantes, complètes et obligatoires et cela pour être efficaces. Il s'agit donc de maintenir et d'accélérer ce courant général irréversible en faveur des sanctions contre Pretoria, qui s'inscrit en l'occurrence dans la seule voie de la raison, de la sagesse et de l'Histoire.

Le réalisme et la croisade pour la paix et la justice en Afrique du Sud, qui s'identifient aux droits de l'homme, à la paix et au droit et à la morale, toutes valeurs dont nous nous réclamons tous, exigent que nous continuions à unir nos efforts et surtout que nous les intensifions pour mettre enfin un terme à cette honte des temps modernes que constitue la politique abominable de l'apartheid.

A cet égard, les puissances occidentales, tout comme les autres grandes puissances, et en particulier celles qui sont membres du Conseil de sécurité, ont un rôle important à jouer, et nous les convions à jouer ce rôle au sein même du Conseil de sécurité.

M. Sarré (Sénégal)

En effet, nul n'est mieux indiqué que le Conseil de sécurité, à qui la Charte des Nations Unies a confié une responsabilité principale et historique dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et qui trouve en cette Charte fondamentale tous les moyens nécessaires à l'action, pour répondre à ce grave défi à la conscience de l'humanité.

Nous ne demandons d'ailleurs, pour cette fois, comme première étape, que des sanctions sélectives obligatoires au demeurant déjà prises volontairement par certains Etats Membres et nous les en félicitons.

La seule voie pour la préservation d'un avenir viable en Afrique australe réside dans l'institution d'un régime d'égalité, de démocratie et de fraternité pour tous. Il appartient donc au Conseil de sécurité de faire triompher cette voie en accélérant les efforts concertés et cohérents de la communauté internationale en vue d'éradiquer ce fléau qu'est l'apartheid.

Je saisis d'ailleurs cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général des Nations Unies, S. E. M. Pérez de Cuéllar qui, en rapport constant avec le Conseil de sécurité comme avec l'Assemblée générale, essaie de déployer tous les efforts en vertu de la Charte afin que l'apartheid puisse être éradiqué en Afrique australe.

Il faut donc, Monsieur le Président, continuer à mobiliser l'opinion internationale favorable à l'isolement complet, au boycottage et au désinvestissement en Afrique du Sud.

La communauté internationale doit aussi mettre en oeuvre, de façon concrète, son devoir de solidarité avec les combattants de la liberté de la SWAPO, de l'ANC et du PAC, et des pays de première ligne d'Afrique australe victimes de la politique d'agression, de déstabilisation et de représailles aux sanctions économiques de la part du régime sud-africain.

La communauté internationale doit enfin prendre ses responsabilités et exiger de l'Afrique du Sud qu'elle libère sans condition Nelson Mandela et tous les autres prisonniers politiques parmi lesquels des femmes et des enfants, qu'elle lève immédiatement l'état d'urgence et abroge la législation de discrimination raciale et de répression contre les formations politiques et sociales anti-apartheid et engage des négociations franches et loyales avec les représentants légitimes des mouvements de libération et des forces patriotiques sud-africaines pour le transfert du pouvoir à la majorité.

M. Sarré (Sénégal)

C'est en vérité la seule voie qui permette de mettre fin pacifiquement à l'anachronisme qui veut que le peuple sud-africain qui, encore une fois, ne revendique que son droit élémentaire à la dignité, à la vie et à la liberté, continue de vivre sous le régime impitoyable de l'apartheid.

Nous avons tous ensemble le noble espoir de faire en sorte que la bataille pour le développement, que mène le continent africain, et à laquelle la communauté internationale, dans un élan de générosité sans précédent et dans l'esprit d'un renouveau de "partenariat", a entendu contribuer à travers le soutien au Plan des Nations Unies 1986-1990 pour le redressement économique et financier de l'Afrique adopté par la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la situation économique en Afrique, ne soit pas compromise par l'existence et la persistance de l'apartheid et de ses manifestations odieuses et inhumaines.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Sénégal des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen du point inscrit à l'ordre du jour se tiendra demain, jeudi 19 février, à 10 h 30.

Je rappelle aux membres de bien vouloir être ponctuels. Il y a une longue liste d'orateurs pour la journée de demain.

La séance est levée à 18 h 20.